



PAR COURRIEL

Montréal, le 11 août 2023



N/Réf. : AI2324-111

Objet : Décision relative à la demande d'accès à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française concernant le nombre de personnes plaignantes différentes (2022-2023)



Après analyse de votre demande datée du 14 juillet 2023, l'Office québécois de la langue française vous transmet les renseignements accessibles conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* »).

En réponse à votre demande, il appert que les 5 108 dossiers pour lesquels l'identité de la personne plaignante ou dénonciatrice est connue de l'Office émanent de 2 938 personnes différentes.

Depuis le 1^{er} juin 2022, la *Charte de la langue française* ne prévoit plus l'obligation pour la personne plaignante de communiquer son identité à l'Office. Ainsi que mentionné dans la décision transmise le 13 juillet 2023 (réf. AI2324-83), l'identité des personnes plaignantes ou dénonciatrices n'est pas connue pour 1 776 dossiers de plainte ou de dénonciation.

Le tableau *Répartition des plaintes ou des dénonciations reçues par région administrative de l'auteur du manquement*, qui peut être consulté sur le site Web de l'Office, recense les 6 884 plaintes ou dénonciations déposées à l'Office en 2022-2023 et propose un classement en fonction de la région administrative de l'auteur du manquement.

En réponse à votre demande, l'Office vous transmet les informations détenues, soit la répartition, présentée ici sous forme de tableau, du nombre de personnes plaignantes ou dénonciatrices uniques en 2022-2023 selon leur région administrative de provenance.

Région administrative de la personne plaignante ou dénonciatrice	Nombre de personnes plaignantes ou dénonciatrices uniques 2022-2023
Abitibi-Témiscamingue	16
Bas-Saint-Laurent	23
Centre-du-Québec	22
Chaudière-Appalaches	52
Côte-Nord	5
Estrie	102
Extérieur du Québec	13
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9
Lanaudière	113
Laurentides	207
Laval	136
Mauricie	40
Montérégie	531
Montréal	1 240
Nord-du-Québec	1
Outaouais	181
Québec	211
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36
Total	2 938

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable substitue de
l'application de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Mélanie Binette
acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Note explicative (avis de recours)